

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL
D'Hygiène Populaire

ORGANE OFFICIEL DE LA

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Redacteur en chef: Dr J. I. DESROCHES.

COMITÉ DE RÉDACTION.

Dr A. T. BRASSEAU.
Dr NORBERT FAFARD.
Dr. JOS. ASSFLIN.
Dr H. E. DESROSIERS.
Dr A. LAMARCHE.
H. R. GRAY.
Dr A. G. A. RICARD.
Dr J. E. BERTHELOT.
Dr. S. LACHAPELLE.
Dr. J. D. GAUTHIER.
Dr. C. N. BARRY.
F. B. LAVALLEE.
Dr. H. JEANNOTTE.

Dr J. A. LARAMÉE.
Dr E. P. LACHAPELLE.
Dr A. B. LAROCQUE.
Dr A. A. FOUCHER.
J. L. ARCHAMBAULT.
Dr A. LAPORTE.
Dr M. J. PALARDY.
Dr G. ARCHAMBAULT.
Dr. A. T. BRISSON.
Dr. ED. GAUVREAU.
JOS. HAYNES.
S. LACHANCE.
Dr. J. A. LEBLANC.

Dr W. H. HINGSTON.
Dr W. MOUNT.
Dr L. J. V. CLÉROUX.
C. A. PFISTER.
L. H. ARCHAMEAULT.
EMILE VANIER.
Dr IS. LABERGE.
Dr S. DUVAL.
Dr. A. PICHÉ.
Dr. J. E. TREMBLAY.
Dr. M. FILIATRAULT.
Dr. J. PELLETIER.
Dr. F. C. T. LAMOUREUX.

Notre Correspondant en Europe est Mr. A. HAMON, No. 132, Avenue de Clichy, Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doit être adressé au

Dr. J. I. DESROCHES, No. 1155, rue Mignonne, ou Boite 2027 P.O., Montreal.

REVUE MENSUELLE.

Prix de l'abonnement : \$1.50 par année, payable d'avance.

Un numéro spécimen sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

IMPRIMERIE W. F. DANIEL, Coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse.

NOS MEMBRES CORRESPONDANTS.

M. A. HAMON publiciste, membre de diverses Sociétés d'Hygiène, est notre Correspondant en Europe.

M. LE DR. C. DI GOIX, officier d'Académie, rédacteur en chef du journal, *Le Petit Médecin*, Paris.

M. LE DR. FELIX BREMOND, officier de l'Instruction publique, rédacteur au Mouvement hygiénique, Paris.

M. JOSEPH DE PIETRA SANTA, Membre de la Société Française d'Hygiène, Secrétaire de la rédaction du Journal, *L'Hygiène Pratique* de Paris.

M. LE DR. E. L. BERTHERAND, officier d'Académie, directeur du journal médicale de l'Algérie, Secrétaire du Conseil départemental d'Hygiène et de Salubrité publiques d'Alger.

M. LE DR. ALBERT PALMBERG, Président de la Commission de Salubrité de Wiborg (Finlande).

M. LE DR. UTUDJIAN, Médecin du Palais Impérial, rédacteur du journal Hygiénique (Sehate) de Constantinople.

M. LE DR. D. PECHÉDIMALDJI, Médecin consultant de sa Majesté Impériale le Sultan, Constantinople.

M. LE DR. GEORG. ASP, professeur à l'Université d'Heltingfors, vice président du Conseil municipal.

M. LE DR. GIUSEPPE BADAIONI, membre de la Société d'Hygiène de Milan, de Fano (Italie).

M. LE DR. GIUSEPPE GALI, membre de la Société d'Hygiène d'Italie, médecin du Conseil d'Hygiène de Plaisance.

M. LE DR. TOLOSA LAT'UR, membre de plusieurs Sociétés, Madrid.

M. LE DR. FREDERIC ERKLUND, médecin de l'hôpital militaire des Stockolm.

M. LE DR. S. ZINNO, professeur à l'Université, membre au Conseil d'Hygiène de Naples.

M. LE DR. MARGOTTA, Secrétaire du Conseil d'Hygiène de Naples, Conservateur de la vaccine, directeur de la *Gazetta di Medicina*

M. LE DR. ALFONSO MONTEFUSCO, médecin à l'hôpital Catugno à Naples, rédacteur à la *Gazetta di medicina*.

M. LE DR. BIFULCO, médecin à l'hôpital Catugno, Collaborateur à la *Gazetta di medicina*.

M. LE DR. H. CARO, médecin à l'hôpital Catugno, Collaborateur à la *Cazetta di medicina*.

M. PETRO GARCIA FARIA, Secrétaire du Conseil d'Hygiène de Barcelone, ingénieur de Caminos Canales y puertos.

M. LE DR. VIURA Y CARRERAS, membre de diverses Sociétés d'hygiène Barcelone.

M. LE DR. ZINNIS, professeur de Pédiatrie, membre de diverses Sociétés Savantes, Athènes.

M. DON E. ESTADA, ingénieur de Caminos Canales y puertos, Palma (Espagne).

M. DON MANUEL DE LUXAN Y GARCIA, Capitaine d'ingénieur, professeur à l'Académie militaire, Guadalagara, Espagne.

M. C. WAGNER, architecte, membre de diverses Sociétés d'Hygiène, Grenoble

M. DON BENITO AVILES, directeur du Journal la *Higiène* Madrid.

M. le Dr W. SCHULTHESS, membre de diverses Sociétés savantes, Zurich, Suisse.

M. le D. J. FÉLIX, membre du Conseil Sanitaire de Roumanie, professeur d'Hygiène à Bucarest.

M. le Dr. LAVRAND, professeur d'hygiène à la Faculté de Lille.

M. le Dr G. GELABERT, directeur de la *Higiène* Barcelone.

M. le Dr. A. HARKIN, Médecin des Hôpitaux, membre de diverses Sociétés d'Hygiène, de Belfast, Irlande.

M. le Colonel BONEWÉKIBÉY, chimiste de S. M. I. le Sultan, Constantinople.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. IV

MONTREAL, JANVIER, 1888

NO. 9.

SOMMAIRE.

Traité Élémentaire d'Hygiène : *Des Conditions Individuelles*.—Chronique de l'Hygiène en Europe : *Congrès International d'Hygiène de Vienne*.—Rapport sur l'état sanitaire de Montréal : *Incinération des vidanges et des déchets de cuisine*.—Les mesures contre l'alcoolisme.—Conseils de saison.—Mémoire sur la vaccination.—Danger des babas.

Notre Prime 1888.

Nous regrettons le retard dans la réception de l'Almanach Illustré à l'usage des jeunes Mères,—Hygiène de l'Enfance. MM. Cadioux et Dérome, libraires de Montréal, à qui avait été confiée la commande, le 15 octobre 1887, comptaient recevoir notre Almanach vers le 15 décembre dernier.

Nous en ferons l'expédition à nos abonnés aussitôt après réception.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'HYGIÈNE.

DEUXIÈME LEÇON.

Des Conditions Individuelles.

Dans la précédente leçon nous avons parlé des principaux phénomènes à l'aide desquels se manifeste, chez l'homme, le mystérieux principe de la vie ; maintenant nous allons considérer les conditions inhérentes à chaque individualité dans la lutte pour l'existence.

Comme tous les êtres vivants, l'homme est soumis à un travail incessant de destruction, qui est partout une suite nécessaire de la vie. Mais le terme de la vie relève exactement de la nature des types individuels. C'est pourquoi nous exposerons quelques notions sur l'âge, la constitution, le tempérament, les habitudes, l'hérédité, qui constituent la force de vitalité chez chacun de nous.

DES AGES.—La vie de l'homme, par rapport à ses quatre principales périodes qui sont l'enfance, la jeunesse, l'âge viril et la vieillesse, a souvent été comparée aux quatre saisons de l'année. Mais en réalité les âges ne se limitent pas d'une façon aussi tranchée que cette division pourrait le faire croire : l'existence de l'homme passe d'un âge à un autre sans transition bien appréciable. Cependant l'organisme humain présente successivement quatre ordres de phénomènes :

L'ENFANCE qui dure depuis la naissance jusqu'à 12 ou 14 ans ;

LA JEUNESSE qui se prolonge jusqu'à l'époque où l'individu a atteint son complet développement, ce qui a lieu vers trente ans. C'est durant cette période que le cerveau est le mieux disposé pour profiter de l'instruction ;

L'ÂGE VIRIL est la période de la vie dont il est le plus difficile de déterminer la durée ; elle se prolonge généralement jusqu'à 60 ans, quelquefois jusqu'à 65 ans. Durant cet âge l'homme jouit de

toute la plénitude de ses facultés physiques et intellectuelles. C'est alors que son tempérament prend un caractère décisif ;

LA VIEILLESSE, c'est la période du déclin de la vie. L'homme qui abuse de la vie vieillit de bonne heure et arrive rapidement à la caducité. Une vie régulièrement suivie conduit à une heureuse vieillesse. On voit alors se perdre la force et la verdeur ; le teint resté rose, devient blafard ; les chairs jusqu'alors fermes s'affaissent et le visage se ride. C'est alors que la fin est proche, que la loi fatale de la vie s'exerce dans toute sa rigueur.

L'âge le plus en proie aux maladies est l'enfance, puis les chances de mort vont diminuant dans la jeunesse et l'âge viril pour reparaître dans la vieillesse aussi nombreuses que terribles.

CONSTITUTION ET TEMPÉRAMENT — La constitution et le tempérament sont deux choses distinctes. La constitution est une manière d'être, un état général de l'individu d'où résultent son degré de force physique, la régularité plus ou moins grande de ses fonctions, la force de résistance qu'il oppose aux maladies, enfin le plus ou moins de chance de vie qu'il possède. D'après Hallé, "les tempéraments sont des différences entre les hommes, constantes, compatibles avec la conservation de la santé et de la vie, dues à une diversité de proportion et d'activité entre les diverses parties du corps, et assez importantes pour modifier l'économie." La constitution est donc la formule de l'organisation particulière de chaque individu ; elle est enfin le fond de la nature individuelle. Le tempérament est la manière d'être de chaque individu déterminé par un système d'organes qui prédomine sur tous les autres. Le tempéra-

ment enfin, c'est la forme plus ou moins durable de la nature individuelle.

Dans l'état actuel de la science, on distingue quatre tempéraments types : 1o. tempérament sanguin ; 2o. tempérament lymphatique ; 3o. tempérament nerveux ; 4o. tempérament bilieux. Nous retracerons ici les principaux traits de chacun de ces tempéraments.

TEMPÉRAMENT SANGUIN. — Le tempérament sanguin est le plus favorable à l'harmonie des fonctions de notre organisme. On le reconnaît, au physique, par l'activité prédominante de la circulation du sang, par un visage coloré, un teint vermeil, une physionomie animée, des yeux ordinairement bleus, des cheveux châtain, un embonpoint modéré, un col court. L'individu à tempérament sanguin est généralement doué d'une force musculaire développée. Il est caractérisé, au moral, par une imagination vive et riante, une mémoire heureuse et des passions violentes.

Les personnes sanguines sont prédisposées aux maladies inflammatoires et fébriles, aux hémorragies et à l'apoplexie.

Règles hygiéniques — L'hygiène recommande aux tempéraments sanguins une alimentation saine, peu abondante, peu excitante, plutôt végétale qu'animale, et particulièrement l'abstinence des liqueurs spiritueuses. L'exercice fréquent leur est nécessaire pour activer, dépenser le plus de sang possible, de ce sang qui, chez eux surtout, se répare avec tant de facilité. La chaleur leur est contraire parce qu'elle prédispose davantage à l'afflux du sang au cerveau, qui, se portant en quantité trop considérable, peut constituer l'apoplexie.

TEMPÉRAMENT LYMPHATIQUE. — Les attributs physiques de ce tempérament sont : taille assez avantageuse, corps

assez volumineux et replet, chairs molles, physionomie peu animée, visage pâle ou légèrement coloré mais assez souvent plein, système pileux peu développé, cheveux rouges ou blonds, yeux le plus souvent bleus et ternes, regard langoureux, volume exagéré du nez, des lèvres et des oreilles, dents altérées et démarche nonchalante. On observe, au moral, une intelligence faible, une mémoire infidèle, une imagination froide, des passions tranquilles. En revanche, le jugement est droit et sûr.

Les personnes lymphatiques sont portées à la bonne chair, aux liqueurs alcooliques, à l'oisiveté. Par tempérament, elles sont prédisposées aux troubles d'organes, à l'anémie, à la scrofule; elles offrent un faible degré de résistance à l'action des agents physiques et aux causes de maladies. Chez elles, les maladies sont rebelles au traitement et ont une tendance à passer à l'état chronique.

Règles hygiéniques — Les règles hygiéniques sont ici de surveiller l'état de santé, de combattre de bonne heure le moindre symptôme de maladies, d'éviter l'humidité, surtout l'humidité froide, en général toutes les causes morbides. L'alimentation doit être abondante, essentiellement azotée. Autant que possible vivre à la campagne.

TEMPÉRAMENT NERVEUX.—Il est très difficile de donner au tempérament nerveux des caractères précis. Il est évident, cependant, que c'est le système nerveux qui domine et règle l'action des autres organes. Les sujets nerveux sont maigres, secs, vifs, alertes, presque toujours en mouvements; leurs cheveux sont bruns ou noirs, leur barbe précoce est bien fournie. L'impressionnabilité extraordinaire des personnes nerveuses les empêche de se livrer à un travail qui

exige une grande contention d'esprit. Elles sont douées d'une imagination ardente, d'un esprit vif, et sujettes aux affections névrosiques. Leur vie est des plus accidentées si de bonne heure on n'a pas cherché à paralyser la prédominance de l'élément nerveux par la force de la volonté; si on n'a pas appris au jugement à dominer l'imagination.

Le tempérament nerveux exerce une influence considérable sur la plupart des maladies; il réveille des troubles de l'innervation qui revêtent une gravité plus apparente que réelle.

Règles hygiéniques.—Éviter tout ce qui peut augmenter les émotions, comme la lecture des romans, les veilles prolongées; éviter aussi le régime débilisant et le régime excitant; insister sur l'usage fréquent des bains et prendre beaucoup d'exercice; substituer autant que possible l'activité physique et musculaire à l'activité cérébrale; habiter s'il se peut, la campagne par rapport au bon air et à la tranquillité.

TEMPÉRAMENT BILIEUX.—Le tempérament bilieux présente, au physique, les caractères que voici: la taille est médiocre, la charpente osseuse forte; il y a maigreur ou très peu d'embonpoint, les formes sont rudes ou durement exprimées, les chairs fermes; les muscles sont vigoureux et saillants, les veines très apparentes; le visage est sec avec un teint brun-jaunâtre; les yeux sont vifs et étincelants, quelquefois nuancés de jaune; les cheveux sont noirs, parfois crépus, et tombant de bonne heure.—Au moral, les bilieux ont une intelligence développée, un caractère ferme, décidé, persévérant, des passions violentes et tenaces; ambition et opiniâtreté. On dit que les individus de ce tempérament sont tout bons ou tout mauvais, et sont capables des plus grandes choses.

Règles hygiéniques.—Les personnes bilieuses doivent user de sobriété dans la boïe et le manger, prendre beaucoup d'exercice, fuir les émotions, surtout la colère, éviter la constipation.

Les quatre types de tempéraments que nous venons de décrire existent quelquefois purs et sans mélange, mais très souvent aussi ils sont associés deux à deux pour former des tempéraments composés.

Les principaux tempéraments composés sont : le tempérament nerveux-sanguin, le tempérament nerveux-lymphatique, tempérament sanguin-lymphatique.

Tous les tempéraments sont susceptibles d'être modifiés, améliorés et changés même par l'observation des règles de l'hygiène, par l'âge, les habitudes et le climat.

DE L'HABITUDE.—L'habitude est cette faculté acquise par l'homme de répéter certains actes qu'il a déjà faits. La plupart des actes de la vie matérielle, morale, intellectuelle et affective, ont plus ou moins de tendance à devenir habituels. L'éducation de l'homme, qui dispose de la santé et de la vie, n'est au fond qu'une habitude contractée; ce qui a fait dire que l'habitude est une seconde nature.

L'habitude peut faire accepter à notre organisme des choses qui paraissent être contraires à son bon fonctionnement. Il y a donc de bonnes ou mauvaises habitudes : les premières exercent une influence favorable sur la santé, sont, en général, le résultat d'une hygiène bien entendue, et reposent sur l'exercice modéré et régulier des principales fonctions de la vie matérielle et intellectuelle; les mauvaises compromettent notre santé et notre moral.

Les habitudes se contractent à tout âge, mais surtout dans la jeunesse. Il

est donc d'une extrême importance de veiller aux premières habitudes. Heureux ceux qui ont eu soin de n'en contracter que de bonnes ! En effet, l'habitude finit par prendre un tel empire sur nous, qu'elle nous domine et nous rend malheureux s'il devient impossible d'obéir à ce penchant.

La tenacité des habitudes est en proportion de leur durée : à peine est-on né, que les habitudes se contractent; sa force s'accroît avec les années et sa domination finit par devenir toute puissante.

Cependant, nous dirons ici que l'habitude, toute tyrannique qu'elle soit, peut se perdre; elle peut être dominée chez l'homme encore jeune et maître de lui; elle peut être combattue par l'habitude contraire aidée d'une volonté énergique, d'une constance soutenue.

Ainsi, dès les plus tendres années, il faut s'habituer à régulariser les principales fonctions de la vie matérielle, intellectuel et morale; aux parents de faire un choix judicieux des moyens qui jouent un si grand rôle dans l'art si difficile d'élever les enfants. "La seule habitude qu'on doit laisser prendre aux enfants, a dit J. J. Rousseau, est de n'en laisser prendre aucune." Une habitude du berceau, dit le proverbe allemand, dure jusqu'au tombeau." Elle devient parfois tellement inhérente à notre organisation que, quand on l'arrache brusquement, la santé et la vie s'en vont souvent avec elle.

Un moyen efficace pour arriver à bien diriger une jeunesse, c'est d'étudier avec son âge, son tempérament, ses goûts, ses instincts et ses passions; c'est alors qu'on pourra donner avec fruit un conseil pour la conservation ou la suppression d'une habitude.

A l'hygiène revient la noble et délicate mission de veiller sur les individualités, les familles, les sociétés et les peuples.

DE L'HERIDITE.—Il est une loi profondément inscrite dans les entrailles de l'humanité. cette loi, terrible et mystérieuse, s'appelle "l'hérédité." L'hérédité est la transmission par les parents aux enfants de leurs attributs physiques, moraux et morbides. Elle s'accuse dans l'expression des traits du visage, dans la stature, dans la force musculaire, dans le tempérament, dans les mêmes facultés intellectuelles, et souvent dans les mêmes dispositions morales. Elle se reconnaît encore par un grand nombre de maladies qui passent aussi des parents aux enfants, tels sont la scrofule, le cancer, la phthisie, l'épilepsie, le rhumatisme, la paralysie, etc. Cette transmission héréditaire des caractères physiques est un fait très fréquent, mais qui n'est pas constant. Il en est de même de l'hérédité des aptitudes morales et intellectuelles. Les passions, les sentiments, les particularités de caractère subissent l'influence de l'hérédité; aussi voit on souvent le goût de l'alcool, la passion du jeu, les penchants vicieux se transmettre aux enfants.

Comment modifier cette hérédité mystérieuse? Il ne rentre pas dans le cadre de cet ouvrage de retracer ici tous les moyens que la science hygiénique suggère pour améliorer la constitution individuelle. Hâtons-nous de dire que l'éducation dont le but est de développer les facultés utiles et de réprimer les mauvaises, modifie très heureusement la loi de l'hérédité; c'est elle qui donne à l'enfant surtout les habitudes qu'il aura toute sa vie, en même temps que les connaissances indispensables dans l'exercice de son état de vie.

La santé, c'est l'exercice facile et régulier de toutes les fonctions de l'économie. L'habitude est une des conditions de la nature humaine; elle exerce une influence considérable sur la santé; elle est aussi la conséquence de l'éducation: l'éducation est pour l'esprit et le cœur ce que les aliments sont pour le corps. L'hygiène de l'âme et du cœur doit donc être l'objet de toute notre sollicitude. Elle nous enseigne nos devoirs envers la famille, envers la société, envers son pays. Notre bonheur ou notre malheur et la longévité de notre vie reposent entièrement sur nos bonnes ou mauvaises habitudes.

DR. J. I. DESROCHES.

CHRONIQUE DE L'HYGIENE EN EUROPE.

LE CONGRES INTERNATIONAL D'HYGIENE.

(Suite).

30. *L'hygiène et la législation des fabriques.* — Rapports imprimés de MM. F. Sehuler [Mollis] et Whympfer [Londres].

Prenent part aux débats MM. Napias (Paris), Bernouilli (Aachen), Roth (Londres), Klinger (Wien), Vlemingx (Bruxelles), Fried (Wien), Klaar (Wien), van Peene [Belgique], Beer [Wien], Custer [St. Gall], Bücher [Bale], Victor Adler [Wien] v. Pacher [Klagenfurt], Lewy [Wien], Pernerstorfer [Wien], Busch [Creffield], Matitsch [Wien], Hendl [Dresden], Klinger, [Wien], Alois Gruber [Wien], Caspaar [Leoben], Gal [Kaschau].

Ces débats eurent lieu pendant deux séances et aucunes conclusions ne furent votées.

40. *Les falsifications des substances alimentaires.* — Rapports imprimés de

MM Brouardel et Pouchet [Paris], Caro [Madrid] Ferrière [Genève], Hilger [Erlangen], Van Hamel Roos [Amsterdam].

Prendent part à la discussion MM. Janke [Bremen], Strohmeyer [Wien], Ambuhl [St. Gall], Lubelski [Varsovie], Hanausek [Wien], Fried [Dobling], Raimann [Kiew], Paschkis [Wien] Pserhofer, [Wien] Landauer [Braunschweig], Waldheim [Wien], Wilhelm Lowenthal [Lausanne].

Il a été décidé qu'une commission de trois membres composée de MM. Brouardel, Hilger et Pouchet, cherchera, d'ici au prochain congrès, d'établir un accord international sur les quatre points suivants :

1o. Définition précise et formelle de ce que l'on doit entendre par le mot falsification ;

2o. Institution d'un service d'inspection, concernant exclusivement les denrées alimentaires, et les boissons ;

3o. Unification des méthodes et procédés de recherches à employer pour reconnaître et caractériser la falsification.

4o. Projet de législation visant particulièrement les denrées alimentaires et les boissons, rédigé de façon à préciser exactement la nature et la gravité des délits, donnant aux autorités administratives et sanitaires, les pouvoirs et les moyens d'actions nécessaires pour réprimer la falsification, et, enfin, fournissant au pouvoir judiciaire, une sanction générale suffisante, pour que la répression soit efficace.

Les remèdes secrets—Rapport imprimé de M. Kratschmer, Vienne.

Prendent part à la discussion MM. Wiedersperg [Wodic], Janke [Bremen], Waldheim [Wien], Grosser [Prenzlau], Hillischer [Wien].

Les conclusions du rapporteur sont adoptées. Elles seront ultérieurement relatées dans ce journal.

IIIe. SECTION.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR. Bonkowsky Bey [Constantinople] Brücke [Wien], Corfield [London], Corradi [Pavie], Durand-Ulaye [Paris], Félix [Bucharest], Ishiguro [Tokio], Janssens (Bruxelles), Kohler [Berlin], Lehmann [Kopenhagen], Meynert [Wien], Poehl, [St. Petersburg], Proust [Paris], Schneider, v. (Wien), Than, v.]Budapest].

PRÉSIDENTS EFFETIFS.—Virchow [Berlin] Finkelnburg [Bonn]. Gross [Budapest], Lydtin [Karlsruhe], Hoffmann Ed., v., [Wien], Albert [Wien], Sonderegger, [St Gall]

VICÉS PRÉSIDENTS.—Arnould [Lille], Dobroslavine [St. Petersburg], Gaffky [Berlin], Bohata [Triest], Van Ermenghen [Gand], v. Karajan, [Wien], Weissbach [Wien], Krauss [Hamburg], Lacassagne (Bordeaux), Humphry [Cambridge], Schuchardt (Gotha) Koranyi (Budapest), Tessier [Lyon], v. Kladzianovsky (Le Caire).

SECRETARE-GÉNÉRAL.—M. Max Gruber [Vienne].

SECRETAIRES.—Babes (Budapest), Baltauf Arnold [Wien] Baltauf Richard [Wien], Buchner [Munche], Eiselsberg Freih v. [Wien], Eisenberg (Wien), Emeric (München), Hochsinger [Wien], Hueppe (Wiesbaden), Kirchenberger (Olmütz), Kowalsky [Wien], Lederer [Wien], Linhart (Gottschee), Lotok [Wien], Martin [Paris] Richard [Paris], Roszahegyi [Klausenburg] Schnierer [Wien], Spielmann (Lemberg), v. Torok [Wien].

1o. *L'eau potable et les maladies infectieuses.*—Rapport imprimé de M. F. Hueppe (Wiesbaden).

Ont pris part à la discussion MM. Pohl (St. Petersburg), Brouardel (Paris), Dunant (Genève), Lehmann (Kopenhagen), Kowalski (Wien), Breyer (Wien),

Emmerich (München), Biesiadecki (Lemberg), Petrescu (Bucharest).

A la demande de M. Brouardel et sur une observation de M. Hueppe, la 3ème section approuva à une grande majorité la proposition suivante :

‘ En considération de la possibilité prouvée de la propagation des maladies infectieuses par des eaux à boire infectées, le souci d’avoir de l’eau absolument pure est une des prescriptions les plus importantes de l’hygiène publique ’

2o *Etiologie et prophylaxie du choléra* — Rapports imprimés de MM. Proust et Ballet (Paris), Hauser (Madrid), Babes (Budapest), Max Gruber (Vienne).

Ont pris part à la discussion MM. Da Cunha (Bellem), Da Silva Amado (Lisbonne), Nakahawa (Tokio), Unterluggauer (Serajevo), Büchner (Munich), Grossmann (Vienne), Pitasako (Tokio), Linhart (Gottschée), Raffaele (Naples), Kowalski (Vienne), Hueppe (Wiesbaden), Van Ermenghen (Gand), Kraus (Teplitz), Brouardel (Paris), Hofmann (Vienne), Pettenkofer (Munich), Monod (Paris).

Après un court résumé de M. Proust, la discussion fut close. Il ne fut pas voté de résolutions, mais la fin du résumé du Dr. Proust fut généralement approuvé. Voici ce qu’a dit ce savant :

“ Nous devons donc insister tous auprès de nos gouvernements pour qu’ils accordent les secours nécessaires pour assainir nos ports, pour stériliser le sol où les épidémies peuvent être importées ; mais il ne faut pas s’en tenir là et ne pas craindre de prendre des mesures aussi douces que possible mais effectives, vis-à-vis de l’importation elle-même de ces germes.”

3o. *La prophylaxie internationale des épidémies.*—Rapports imprimés par MM. Sonderegger (St. Gall), Vallin (Paris), Murphy (Londres), Finkelburg (Bonn).

Ont pris part à la discussion MM. Wasserfuhr (Berlin), Ruysch (Haag),

Stékoulis [Constantinople], Hueppe [Wiesbaden], Roszahegyi [Klausenburg], Reyer [Gorz], Pettenkofer [München], Mosso [Turin], Smith [London] Gruber [Wien], Brouardel [Paris], Silva d’Amado [Lisbonne], Proust [Paris], Corradi [Pavie].

Les rapporteurs s’étant mis d’accord, sauf M. Murphy, London ; ils ont soumis à l’assemblée les propositions suivantes :

“ La troisième section du Congrès exprime le vœu qu’il soit fait entre les différents Etats, une Convention internationale contre les maladies pestilentielles : choléra, fièvre jaune, peste, etc. Cette Convention reposerait sur les bases suivantes :

1o. La déclaration de tout cas de choléra, de fièvre jaune ou de peste, doit être rendue obligatoire.—*Adopté à l’unanimité.*

2o. Il est nécessaire de créer, au centre de l’Europe, dans un pays neutre, un Bureau d’informations qui recevra télégraphiquement l’avis des premiers cas de ces maladies et des renseignements périodiques sur la marche des endémies ou des épidémies ; il transmettra immédiatement ces renseignements aux Etats contractants.—*Adopté à la majorité ; 2 voix contre.*

3o. La Convention insistera sur la nécessité de l’assainissement des ports et des différents centres de communication [éloignement rapide des immondices, construction de bons systèmes d’égouts, fourniture d’une eau potable irréprochable, etc.]—*Adopté à la majorité ; 2 voix contre.*

4o. Les Etats contractant s’efforceront d’empêcher l’embarquement des personnes suspectes de maladies infectieuses, ou de marchandises et effets contaminés.—*Adopté à l’unanimité.*

5o. Les navires partant de foyers épidémiques ou endémiques de ces maladies, devront être pourvus, par avance, des moyens d’assurer pendant la maladie l’isolement des malades et la désinfection.—*Adopté à l’unanimité.*

60. A l'arrivée dans un port d'un navire venant d'un foyer épidémique ou endémique, une inspection sanitaire est obligatoire. *Adopté à la majorité ; 4 voix contre, 3 Italiens et 1 Allemand.*

70. Quand il y aura des cas de choléra à bord, les malades seront immédiatement débarqués et isolés.—*Adopté à l'unanimité.*

80. Les suspects seront gardés en observation jusqu'à ce que le diagnostic se soit affirmé.—*Adopté par 45 voix contre 21.*

90. Le navire sera tenu en observation le temps nécessaire pour en assurer la désinfection et pour donner la certitude qu'il n'existe plus à bord de foyer de contagion.—*Adopté à l'unanimité.*

100. Il sera établi, avant l'entrée dans le canal de Suez, une surveillance sanitaire internationale, au moyen d'agents désignés par le conseil sanitaire international d'Alexandrie réorganisé, ayant le droit d'imposer les mesures nécessaires à la sécurité de l'Europe.—*Adopté par 36 voix contre 28.*

Sur la proposition de MM. Ruysch (de Maestricht), Brouardel et Dr Sylva Amado, le Congrès a, en outre, exprimé le vœu que le Gouvernement autrichien favorise la reprise des travaux de la Conférence sanitaire internationale de Rome ou prenne l'initiative d'une nouvelle conférence à Vienne ou dans toute autre ville.

Ce vœu a été adopté par 48 voix contre 12 : parmi les opposants, on a remarqué des Bavarois, des Prussiens, des Saxons, des Anglois et tous les Italiens présents.

M. Murphy propose, de son côté, l'amendement suivant : les tentatives faites jusqu'ici pour prévenir l'introduction du choléra ont si souvent échoué qu'il est désirable de ne pas continuer le système actuel de préservation. Il donne une sécurité trompeuse et empêche d'employer d'autres moyens plus efficaces.

Cet amendement n'a recueilli que 7 suffrages.

La désinfection des chiffons.—Rapports

imprimés de MM. Ruysch [La Haye], Monton S. [Gravenhage], Vallin (Paris), Corfield [Londres], Finkelnburg [Bonn].

Dans les débats qui ont suivi ont pris la parole MM. Martin [Paris], Hueppe [Wiesbaden], Bieriadecki [Lemberg], Binz [Wien], v. Torok [Wien].

Les propositions suivantes furent votées :

10. La désinfection des linges et vieux vêtements souillés par des matières contagieuses doit être déclarée obligatoire.

20. Les chiffons et rebuts des matériaux de pansement dans les hôpitaux doivent être détruits.

30. Les balais de chiffons ne pourront circuler qu'à la condition d'être comprimées et cerclées sur une enveloppe en toile solide désinfectée.

40. En temps d'épidémie, l'exportation des chiffons doit être interdite dans les pays foyers d'infection.

50. On interdira l'importation des chiffons provenant des pays qui ne mettent pas ces mesures en pratique.

50. *La vaccination contre la rage.*—Rapport de M. Chamberland (Paris).

Ont pris la parole MM. Bordoni-Ufferdosi (Turin) Ullmann (Wien), v. Frisch (Wien), Meitchnikoff (Odessa) de Renzi (Naples).

Sur la proposition de M. Ruysch (La Haye), la discussion fut close ; aucune résolution fut votée mais M. Chamberland résuma les débats. La majorité de l'assemblée partageait manifestement l'opinion du rapporteur.

60. *La vaccination contre le charbon, le charbon symptomatique, et le rouget des porcs.*—Rapports imprimés de MM. Chamberland [Paris], Lydtin [Carlsruhe], Putz [Halle], Guster [Zurich] et Czokor [Vienne].

Ont pris part à la discussion MM. Loeffler [Berlin], Metschnikoff [Odessa], Az...y [Budapest], Chauveau [Paris], Van Overbeek de Meyer [Utrecht], Spil-

mann [Lemberg], Roll [Vienne]. Emmereich [Munich]. Seifmann [Lemberg].

Il n'y eut pas de vote.

A la suite de la discussion, le président, M. Lydtin a pris la parole et conclu en ces termes.

“ Il résulte des débats, qu'en France, en Russie, en Hongrie et à Packisch (Allemagne), la vaccination contre le charbon des bœufs n'a pas produit de pertes, ou s'il y a eu des pertes, elles étaient insignifiantes. A la suite de ces vaccinations, le nombre des animaux atteints de charbon naturel est devenu considérablement moindre.

“ La vaccination des moutons contre le charbon, sans avoir fourni des résultats aussi favorables, en a cependant donné d'importants. Enfin la valeur scientifique de la vaccination contre le charbon n'est plus contestée par personne.”

IV. SECTION.

PRESIDENTS D'HONNEUR — Braunbehrens, Berlin ; Dunand, Genève ; Günther Dresden ; Kaliwoda, v., Agram ; Langer v., Wien ; Peyron, Paris ; Rosswell Green Pascha, Le Caire ; Roth W., Dresden ; Rüdinger, Stuttgart ; Silva Da Amado, Lisbonne ; Smith, London Sonderegger, St. Gall ; Trélat, Paris Vallin, Paris ; Wasserfuhr, Berlin.

PRESIDENTS EFFECTIFS.—Ruysch, La Haye, Félix, Bucharest ; v. Fodor, Budapest ; Wasserfuhr, Berlin ; Chauveau, Paris ; Günther, Dresden ; Corfield, London.

VICE-PRESIDENTS.—Whympcr, London, Schofel, Brunn ; Schüler, Mollis ; Kusy, Wien ; Keesbacher, Laibach ; Gauster, Wien ; Maurovich, Gorz ; Lumnitzer, Budapest ; Biesiadeczki, Lemberg ; Gunter, Salsburg ; Lang, Innsbruck ; Paterno, Palermo ; Schuchardt, Gotha ; Meusbürger, Klagenfurt.

SECRETARE GENERAL.—Weicnselbaum, Wien.

SECRETAIRES.—Amrus, Wien ; Fraenkel, Berlin ; Gross, Wien ; Heider, Wien ; Hesse, Zittau ; Illing, Troppau ; Khun, Wien ; Koch, Wien ; Kratter, Graz ; Le, witus, Wien ; Löffler, Berlin ; Lustgarten, Wien ; Marian, Aussig ; Myrdacz, Wien ; Schiff, Wien ; Schiavuzzi, Pola ; Winternitz, Wien ; Zupano, Wien.

Les débats de cette section ont été consacrés à la discussion de questions soulevées par des membres du Congrès et qui en général, n'avaient pas donné lieu à des rapports préalablement imprimés. Ces questions n'en étaient pas moins intéressantes ; les rapports présentés verbalement aux séances seront d'ailleurs imprimés dans le compte-rendu du Congrès.

10. *La nécrose phosphorée des maxillaires.*—Rapport de M. Struelens [Bruxelles].

Ont pris la parole MM. Vleminckx [Bruxelles] et Ruysch [La Haye]. Il est voté que “ la fabrication des allumettes chimiques ne se fasse qu'à l'aide du phosphore amorphe.

20. *Quelles garanties les Etats ont-ils de l'instruction que les médecins possèdent du traitement des maladies vénériennes.*—Rapport de M. Lang [Innsbruck].

Dans la discussion qui a suivi ont pris la parole MM. Obtunowicz [Galicie], Tittinguer [Czernowies], Schiavuzzi [Pola], Holschinger et Wiess [Vienne], Sickinger [Brunn].

Le vœu suivant fut émis : “ L'enseignement théorique et pratique de la pathologie et de la thérapeutique de ces maladies, doit être obligatoire dans les facultés de médecine.

30 *Quelle est la tâche à remplir en vue de l'examen scientifique des causes du crétinisme et quels sont les moyens proposés pour combattre ce mal.*—Rapport de M. Kratter [Graz], MM. Wilhelm (Vien-

nel, Félix (Bucharest), Kraus (Hongrie), Medermann (Vienne) prirent la parole.

Il fut voté, " Il était nécessaire d'établir une méthode scientifique pour la restriction du crétinisme et que, on doit édicter des maisons d'éducation pour les jeunes crétins dans les endroits reconnus comme ayant une immunité spéciale."

40. *Sur la vaccination.*—Rapport du Dr. Viol (Constantinople),

MM. Lilienfeld (Prague), Felix (Bucharest), Hochsinger (Vienne), Hertz (Vienne), Zemanek (Josefstadt), Raffaelle et de Renzi (Naples), Obtulowicz (Buczacz), Janssens (Bruxelles), Hamon (Paris), Schiavuzzi (Pola), Schiff (Vienne), prirent la parole.

A l'unanimité il fut voté que la vaccination devienne obligatoire dans tous les pays.

50. *Sur l'hygiène des chemins de fer.*—Rapport de M. de Csatory [Budapest].

Courte discussion entre MM. Vladan Georguwicz [Belgrade], Reumann [Vienne], Krauss [Schassbourg].

A la majorité, les propositions suivantes présentées par M. de Csatory furent votées :

" Avant l'ouverture des lignes de chemin de fer, les bâtiments et les gares doivent être soumis à la visite de l'hygiéniste qui dirige les affaires sanitaires et il est de même très utile de prendre son avis sur les plans de construction avant son exécution.

" Pour le chauffage des wagons, il faut adopter le système des poêles ; l'éclairage électrique doit être partout appliqué. Il faut donner des places suffisantes et commodes aux voyageurs de toutes les classes et pour les voitures des tramsways il ne doit pas être permis d'accepter plus de voyageurs qu'il n'y a de sièges dans la voiture.

" Chaque compagnie doit posséder un nombre suffisant de wagons spéciaux pour le transport des malades et des blessés ; il ne doit pas être permis de transporter des malades dans les wagons destinés au public.

" Chaque station de chemin de fer doit être munie d'une quantité suffisante de glace et des instruments nécessaires pour le sauvetage. Les employés de chemins de fer ne doivent pas être surchargés d'un long travail, car le défaut des forces nécessaires peut devenir la cause d'accidents graves ; chaque employé doit avoir, par an, droit à un congé de deux semaines. A la tête des affaires sanitaires, il faut appeler un médecin hygiéniste. Les médecins de chemins de fer doivent avoir un droit d'avancement et de retraite égal à celui des autres employés. Enfin, dans chaque station médicale il faut réserver un tricycle de chemin de fer pour le but du service médical "

60. *Sur l'emploi des tuyaux en plomb pour la distribution des eaux potables.*—Rapport de M. A. Hamon (Paris).

Après une discussion à laquelle prirent part MM. Felix (Bucharest) Cachoux [Paris] et Rehatschek (Aussig), les conclusions suivantes proposées par M. Hamon furent votées à l'unanimité.

" L'emploi des tuyaux de plomb pour la distribution des eaux (colonnes montantes et branchements), usage qui est une violation des lois les plus élémentaires de l'hygiène, doit être défendu par une loi

" Tous les membres du Congrès, chacun dans leur pays respectif, doivent s'efforcer d'obtenir cette loi."

70. *Sur l'admissibilité des ustensiles de cuisine en nickel pour l'usage domestique et sur leur nuisibilité.*—Rapport de M. Van Hamel Roos (Amsterdam).

Après une courte discussion entre le rapporteur et M. Shglitz (Dorpat), il fut voté à la majorité que " la nécessité de l'interdiction des ustensiles de cuisine en nickel ou nikelés pour l'usage domestique n'est pas suffisamment démontrée."

Pour notre part, nous regrettons ce vote ; les faits rapportés par le savant chimiste Van Hamel Roos nous paraissent assez probants pour interdire l'usage du nickel. Nous reviendrons prochainement sur ce sujet, mais en attendant nous

conseillons à nos lecteurs de ne point faire usage d'ustensiles en nickel

80. *Faut-il abolir sans exception les matières goudroneuses servant à colorer les comestibles, ou en est-il qui pourraient être regardées comme admissibles à cet effet.* — Rapport de M. G. Gintl (Prague).

Après une discussion entre MM. Janke (Brünn), Felix (Budapest), Egger (Mayence), Schiff (Vienne) et Conya [Jany], on vote qu' "il y a lieu de faire une enquête internationale sur la question de savoir quels produits dérivés de la houille sont utiles ou nuisibles pour la coloration des matières alimentaires."

90. *Quelle méthode doit être employée pour l'examen de la vue des gens au service des chemins de fer.* — Rapport de M. de Reuss (Vienne). (1)

À la discussion prennent part MM. Cohn (Breslau), Jacquemet (Montpellier), Reumaun (Vienne).

On vote les propositions suivantes : " Dans chaque pays il doit y avoir une commission formée de délégués de la direction des chemins de fer et d'oculististes. Elle doit établir les méthodes de recherches et examiner le pouvoir visuel de ceux qui demandent à être employés de chemins de fer."

" Dans chaque pays on doit avoir soin que ces recherches se continuent d'une manière permanente."

100. *Sur la manière de remédier aux infirmités de la langue devenant de plus en plus fréquentes, et traitement pédagogique des enfants qui en souffrent.* — Rapport de M. Coën (Vienne).

M. Pfundler (Breslau), prend seul part à la discussion ; il n'est pris aucune résolution.

140. *De la Malaria en général et particulièrement en Italie.* — Rapport de M. Schiavizzi (Pola).

(1) Notre distingué collègue, M. le Dr. Foucher, a déjà écrit un travail d'une très haute valeur sur le sujet ; voir ce journal.

M. Fisher (Kiel), prend seul part aux débats.

Les conclusions suivantes sont votées :

" Le VI Congrès international d'hygiène et de démographie reconnaît, afin de ne pas commettre d'erreur, l'importance d'études approfondies sur la malaria, et la nécessité que dans tous les pays les études médicales sur ce sujet et les expériences soient recueillies pour que la statistique de cette maladie soit bien claire.

" Il reconnaît que, dans tous les pays où cette maladie existe, un institut soit fondé pour l'étude des causes de cette maladie."

" La relation de ces études sera donnée au VIIe Congrès international d'hygiène et de démographie."

120. *De la vaccination préventive de la variole.* Rapport de M. Titeca (Bruxelles).

M. Günther (Dresden), prend part aux débats qui n'ont pas de conclusions.

130. *Causes et voies de propagation de la diphtérie.* — Rapport de M. Teissier (Lyon). Il n'y a ni discussion ni vote.

M. Teissier conclut " que les poussières de fumiers, ensemençés par les volailles ou les oiseaux contaminés sont les éléments essentiels de la transmission diphtérique."

Il exprime le vœu que " l'enlèvement des résidus du balayage se fasse la nuit dans des tombereaux fermés et que les fosses à fumier soient bien isolées."

140. *Les rapports de la diphtérie avec les fumiers.* — Rapport de M. Longuet (Paris).

M. Chauveau (Paris) prend seul part aux débats. Il n'est voté aucune conclusion.

150. *Moyens de combattre l'alcoolisme.* Rapports imprimés de MM. P. O. Flood (Christiana), H. Goeman Borgesius (La Haye), A. Lammers (Brême), le Dr. Guillaumin (Neufchâtel), le Dr. Maurice Gauster (Vienne).

L'importance de cette question fit

qu'elle fut divisée en plusieurs parties ou thèmes qui sont :

I. Les maux qu'engendre la consommation abusive des boissons alcooliques se font sentir plus ou moins dans tous les pays civilisés. Les conséquences de cet abus s'observent surtout dans les hôpitaux dans les maisons d'aliénés et dans les maisons de détention. Il est donc du devoir de l'hygiène de prendre une part active à la lutte entreprise contre l'ivrognerie, qui altère la santé physique, intellectuelle et morale des individus, détruit la vie de famille et trouble la société.

Discussion, MM. Baer (Berlin) et Pfleger (Wien).

II. Les causes multiples de l'ivrognerie devraient être partout recherchées d'après un plan uniforme d'investigations et combattues simultanément par l'état et par l'initiative privée, en suite d'une entente commune.

Discussion, MM. Borgesius (La Haye), Gauster (Wien) et Spinola (Berlin).

III. L'action des sociétés libres et des particuliers peut contribuer à atteindre ce but :

en éclairant l'opinion publique sur l'action et les effets pernicieux de l'alcool (création de sociétés de tempérance etc.) ;

en remplaçant les boissons alcooliques par d'autres boissons saines et à bon marché (création de cercles d'ouvriers, Workmen's Halls, cafés de tempérance etc.) ;

en favorisant tout ce qui peut améliorer les conditions sociales des classes ouvrières (sociétés de consommation, sociétés de construction pour maisons d'ouvriers, cuisines populaires, caisses d'épargne etc.) ;

en créant des établissements destinés au traitement curatif des individus adonnés à la boisson.

Discussion, MM. Wasserfuhr (Berlin), Borgesius (La Haye), Baer (Berlin) Spinola (Berlin), Gauster (Wien), Weiss (Wien), Seydel (Konigsberg), Guillaume (Neufchatel), Daum (Wien), Proskowetz (Wien) Czyzewicz (Galizien), Konya (Jassy), Custer (St. Gall).

IV. L'état de son côté peut agir :

en établissant le contrôle des eaux-de-vie ayant leur mise dans le commerce ;

en supprimant les impôts sur les boissons hygiéniques, comme le vin et la bière, pour concentrer toutes les charges fiscales sur les liqueurs alcooliques proprement dites ;

en limitant le nombre des débits de boissons alcooliques et en fixant l'heure de clôture de ces établissements ;

en édictant des peines contre les délinquants qui, d'une manière quelconque, favorisent l'ivrognerie et contre les individus qui sont trouvés publiquement en état d'ivresse ;

en internant les ivrognes dans des établissements publics spéciaux ;

Discussion, MM. Algave (Paris), Wolf (Zürich), Lang [Innsbruck], Konya (Jassy), Borgesius (La Haye), Flood (Christianiana), Benedikt [Wien] Spinola (Berlin), Wyttenbach (Berne) et Pfeifer (Reichenberg).

Les conclusions précédentes ont été adoptées.

Le temps fort court dont disposait le Congrès pour les discussions [4 jours] n'a pas permis de discuter les rapports imprimés de MM. Meinhardt Schmidt [Ritzbittel] Bamba (Athènes), Linhart et Treille (Paris) sur *l'hygiène des navires et en particulier des navires marchands*, les rapports verbaux de M. Da Silva Amado (Lisbonne), sur la *méthode de construction des maisons pour éviter les effets des tremblements de terre* ; de M. Maguire (1) [Dublin], sur la *salubrité domestique dans la Grande Bretagne* ; de M. Gblusowicz (Buczacz) sur *l'étiologie des exanthèmes épidémiques typhoïdes*.

Tels sont les travaux du Congrès de Vienne. Tous les hygiénistes sont d'avis que ce Congrès est le plus intéressant, le plus réussi de tous ceux qui ont déjà eu lieu.

(1) M Maguire n'était pas présent à Vienne.

C'est grâce au comité d'organisation, et particulièrement au Pr. Von Gruber que l'on doit ce résultat.

Nous terminerons ce long et cependant abrégé compte rendu du Congrès en émettant le vœu que *les gouvernements et les municipalités devraient bien tenir compte des vœux émis par le Congrès* car il ne sert pas beaucoup d'émettre des vœux si les autorités compétentes n'en tiennent pas compte.

(Paris A. HAMON.

Délégué de la Société d'Hygiène de la Province de Québec au Congrès.

NOTA-BENE.—Nous rendrons compte plus tard des travaux de la Section V qui s'est occupé spécialement de la démographie.

L'INCINÉRATION DES VIDANGES ET DES DÉCHETS DE CUISINE.

Nous continuons aujourd'hui à citer les principaux passages du "Rapport sur l'Etat Sanitaire de Montréal, par M. Laberge,"

Depuis quelques années, la question de l'enlèvement et de la disposition des vidanges et des déchets de cuisine de Montréal a présenté de grandes difficultés à résoudre. Elle s'est posée d'une façon d'autant plus sérieuse que les municipalités voisines non seulement protestèrent contre leur dépôt, mais promulguèrent des règlements qui empêchèrent même les voitures de l'entrepreneur de passer sur leur territoire.

Après longue discussion et examen des différents plans proposés au Bureau, je parvins à déterminer le Comité de Santé à faire un essai d'incinération des vidanges.

L'incinération des déchets fut commencée au mois d'août 1886, et continuée régulièrement depuis, au

grand contentement du Bureau et des citoyens de Montréal, et des municipalités circonvoisines.

J'ai reçu, ainsi que le Bureau de Santé, plusieurs demandes de renseignements de la part de différents hygiénistes, de médecins et de présidents de bureaux de santé d'États et de villes de différentes parties du continent, sur le système que nous avons adopté et le succès que nous en avons obtenu. Plusieurs de ces personnes exprimaient l'opinion formelle qu'à la première apparition du choléra aux États-Unis, toutes les villes de quelque importance devront immédiatement employer l'incinération comme étant la seule méthode pratique et rationnelle de disposer des déchets de cuisine.

Les incinérateurs de déchets sont placés dans les limites de la cité, sur le chemin Papineau, le quartier des briquetteries; la propriété acquise par l'entrepreneur est une ancienne briquetterie abandonnée. Les incinérateurs des matières fécales sont situés à la Petite-Côte, en dehors des limites de la cité. Quand ce contrat sera fini, rien n'empêchera d'employer ainsi à cette fin les incinérateurs de déchets; il suffirait pour cela de bâtir un fourneau additionnel, ce qui diminuerait considérablement les frais de charroyage et dispenserait la ville de tenir deux établissements.

C'est au printemps, et surtout quand la neige ne disparaît pas des cours et ruelles avant le premier Mai, date à laquelle grand nombre de personnes changent de domicile, que l'enlèvement des déchets est le plus difficile à opérer. L'ouvrage que l'entrepreneur doit accomplir est énorme et son habileté est rudement mise à l'épreuve. A cette époque le Département de Santé, par l'entremise de sa police, oblige les citoyens à nettoyer leurs cours et ruelles et à déposer les déchets dans des barils

pour être enlevés par les nettoyeurs. De cette manière, on a enlevé jusqu'à 9,000 boîtes et barils de déchets en une seule nuit, et il faut remarquer qu'on ne nettoie qu'une seule des trois sections de la ville par nuit.

Il ne me reste plus qu'à ajouter que le contrat pour l'incinération des matières fécales fut accordé le premier jour d'Avril 1885.

Le contrat pour l'incinération des déchets fut donné le premier jour de Juillet 1886, et le travail commença le 11 Octobre 1886.

Tous deux pour une période de cinq années et sujets à des conditions rigoureuses.

LES MESURES CONTRE L'ALCOOLISME

Les dangers que l'usage de l'alcool fait courir à l'état social commencent à être compris. Nous disons l'usage, parce que l'usage dégénère bientôt en abus malgré les meilleures résolutions. D'ailleurs, l'usage même est absolument inutile et, nous dirons plus, tout à fait nuisible. L'excitation que son ingestion produit est trompeuse. Elle n'est que passagère et a sa réaction immédiate. Si l'on a réussi à obtenir un effort extraordinaire, c'est au détriment de la force même et conséquemment du travail régulier et normal. En somme, le gain d'effet utile est nul.

Le mal ne serait pas grand, semble-t-il, s'il se bornait à ce résultat ; ce serait toujours un accroissement de production dans un moment donné, dù-il être suivi d'un arrêt, comme le serait un violent coup de collier obtenu d'un attelage, qu'on laisse souffler ensuite.

Malheureusement, là ne se limite pas la résultante de ces efforts accumulés et obtenue par ce moyen factice. Ils ont également une action sur l'organisme qu'ils troublent profondément. Ils le mar-

quent de leur sceau indélébile et l'amphithéâtre les décèle presque aussi sûrement que le laboratoire le fait pour les agents chimiques. Et, ce qui est plus effrayant à constater, c'est que ces modifications désastreuses imprimées aux organes auront, dans la descendance, leur retentissement plus ou moins accentué, plus ou moins violent, suivant que la marque originelle aura été plus ou moins profonde.

Tout cela a été démontré mille fois. Il nous suffit de l'avoir rappelé succinctement pour constater que l'usage de l'alcool qui paraît aux esprits superficiels n'être qu'un plaisir sans conséquence, la seule distraction de l'ouvrier, comme on l'a dit, est une question sociale de premier ordre, et qu'il devient, entre les mains de ceux qui savent habilement l'exploiter, un instrument redoutable malheureusement trop facile à mettre en action.

Le péril est devenu si grand, il a tellement frappé les esprits que, dans certaines parties de cette jeune Amérique, — tant vantée pour ses allures de liberté démocratique, — le débit de l'alcool est prohibé d'une manière absolue. C'est un danger social parfaitement caractérisé, incontestable, et la loi du Maine l'écarte sans hésitation. Aux grands maux, les grands remèdes ! Que n'avons-nous le courage d'en faire autant !

Si les résolutions viriles nous effraient, si elles sont au-dessus de nos efforts, saurons-nous au moins essayer de lutter ? Peut-être. Mais il faut alors avoir tout au moins la volonté de nous rendre un compte exact des résultats que nous pouvons obtenir avec les moyens timides qui restent à notre disposition, si nous hésitons à nous servir des moyens énergiques. Il est excessivement important de dresser ce bilan d'avance. Il ne faut pas qu'après avoir péniblement édifié quelque forteresse de sable devant le torrent, on arrive à

conclure, de son inefficacité, qu'il n'y a rien à faire qu'à se croiser les bras et à laisser monter la marée.

Nous allons faire une loi répressive de l'ivrognerie publique et c'est avec raison. Il n'est pas bon que l'on se familiarise avec ce triste spectacle et qu'on ne trouve, dans les actes incohérents d'un ivrogne sur la voie publique, qu'un sujet de plaisanteries et de lazzi grossiers, alors que l'hygiéniste en est vivement contristé. Qui nous dit, en effet, que ce joyeux ivrogne d'aujourd'hui ne sera pas demain un misérable meurtrier ! N'est ce pas l'histoire quotidienne du fait divers !

Evidemment cette loi est un des éléments de la lutte. Mais des règlements communaux existaient déjà, en différentes localités conçus dans le même sens ; les uns ne punissent que l'ivrognerie troublant la paix publique, les autres la proscrivant totalement. Or, comment ces réglementations étaient-elles observées ? Fort mal, il faut bien le reconnaître ; et, là où elles existaient, l'on eût été presque toujours assez mal venu des agents de la police en les invitant à mettre en sûreté un de ces jouets d'une troupe de polissons. Il ne faut pas se le dissimuler, l'éducation de la police sera complètement à faire pour que l'exécution de la loi ne s'opère pas d'une façon analogue à celle dont on faisait des règlements communaux de l'épée.

Il ne faudrait pas non plus que l'allégation d'ivresse soit considérée en justice comme une circonstance atténuante, ainsi que cela n'est arrivé que trop fréquemment.

Ce sont tous ces accrocs à la mise en action d'une législation analogue en France qui l'ont empêchée de produire des résultats sensibles dans ce pays. Réussirons-nous mieux ? Il faut l'espérer.

Mais il n'est pas possible de se faire

illusion. Ce n'est là qu'un des petits côtés de la question ; et, notre conviction est complète sous ce rapport, c'est tout un ensemble de mesures qu'il faudrait mettre en œuvre pour aboutir ; et, dans toutes celles qui ont été préconisées, il y aurait fort probablement quelque application de nature à concourir au but désiré.

Nos voisins des Pays Bas, instruits par leurs gigantesques luttes contre les flots, eux qui n'ont pas hésité à redemander à la mer les terrains qu'elle leur avait enlevés, ont mis en œuvre un des moyens les plus précieux qui ont été indiqués : la limitation du nombre des cabarets. M. Koch, de Scheveningue, dans la dernière séance de la *Ligue*, en a fait connaître les premiers résultats qui sont très encourageants. Non-seulement la progression toujours croissante de la consommation de l'alcool a été enrayée, mais il y a eu une diminution pendant les dernières années relativement aux années antérieures. Ces constatations répondent d'une manière péremptoire à l'assertion produite, en 1884, au congrès de La Haye, que le nombre des cabarets n'avait pas d'influence sur l'alcoolisme. Je me suis déjà élevé contre cette allégation de nature à induire en erreur, par une confusion hors de propos entre l'alcoolisme confirmé et la désorganisation provoquée par l'usage habituel des boissons fortes.

Dans un but analogue, celui de diminuer dans de grandes proportions le nombre des débits de boissons, surtout de ces petits débits qui pullulent et où les liquides les plus extraordinaires sont servis aux consommateurs, j'ai soutenu, il y a longtemps déjà, l'utilité d'imposer une taxe spéciale très élevée, cinq cents francs au moins, sur tous les débits où l'on vendrait des boissons diluées, imposition qui se substituerait soit à une partie des

droits sur la fabrication des bières dont on est unanime à demander le dégrèvement, parce que l'on est convaincu que l'amélioration de la qualité de la bière aurait une influence favorable à la diminution de la consommation de l'alcool, soit à une grande partie ou à la totalité de l'impôt sur le café que l'on peut considérer comme le produit le plus capable de lutter contre l'alcool. C'est en effet le matin surtout que se fait la consommation de l'alcool. A ce moment de la journée, la bière, fût-elle de qualité meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui, aura toujours quelque peine à se faire accepter des consommateurs, parce que la digestion en est plus ou moins laborieuse. Il la préfère le soir.

Le café serait au contraire bien mieux accueilli, parce qu'il est déjà dans les usages populaires. C'est la boisson dont les ouvriers se munissent en se rendant au travail. C'est elle qui est adoptée pour remplir la gourde du soldat en marche. Qu'on emploie tous les moyens pour la substituer également à l'alcool dans les débits de boissons, tant par l'aggravation considérable de la taxe sur le débit des boissons distillées que par la réduction des droits d'entrée sur le café et l'on favorisera ainsi la substitution du *caffè house* au bac à schnick.

Les droits d'entrée sur le café sont actuellement fixés à 13,20 fr. les 100 kil. sur le café vert et à 17,50 fr. les kil. sur le café torréfié.

Le produit en est prévu au budget de l'exercice 1888, pour la somme de 3,400,000 fr. ; 75 0/0 de ce droit étant attribués au fonds communal, le trésor ne reçoit de ce chef qu'une somme de 850,000 fr.

Un premier dégrèvement a été promis dans les derniers débats parlementaires.

Il ne serait donc probablement pas bien difficile, vu les chiffres relativement peu importants inscrits au budget des recettes, d'arriver à diminuer encore notablement le droit d'entrée sur cette denrée devenue de première nécessité surtout pour la classe ouvrière.

Il importe de ne pas confondre la taxe sur le débit avec l'impôt sur la fabrication. On a longtemps cru que frapper d'un lourd impôt la fabrication de l'alcool était un moyen d'en restreindre la consommation comme boisson. Cette erreur grave a tout simplement amené le débit des boissons frelatées de tous genres et des alcools de provenance quelconque dont la composition contribue, pour une part notable, aux désordres organiques que nous avons rappelés plus haut.

Il faut donc revenir totalement de la pensée que c'est la fabrication de l'alcool qu'il faut imposer ; au point de vue qui nous occupe, la mesure est plus nuisible qu'utile, et, dans l'état actuel même de la législation fiscale sur la matière, elle impose l'obligation, sans aucun retard, de l'organisation générale d'un service de surveillance sur la qualité des boissons vendues, avec tout son cortège d'agents et de chimistes. C'est encore là une des mesures à laquelle il faut se résoudre nécessairement, parce qu'il n'est pas possible de laisser se poursuivre la désorganisation de l'individu par la vente de ces alcools nuisibles, alors que leur influence pernicieuse est scientifiquement prouvée d'une manière péremptoire.

Dans un but analogue, la Suisse vient de réserver à l'Etat le monopole de la fabrication des alcools. Mais l'examen des boissons, lors du débit, n'en reste pas moins une nécessité absolue.

Quelques villes, quelques communes à

peine ont organisé des services de surveillance de ce genre. Encore ne fonctionnent-ils pas tous d'une manière complètement satisfaisante. Mais ce qu'il faut surtout, c'est généraliser ce système : c'est que son action s'étende sur le pays tout entier. L'organisation des laboratoires provinciaux s'impose à bref délai, pour surveiller toutes les communes où il n'existe pas de service local.

Enfin, lorsque des individus, malgré toutes les mesures prophylactiques, n'ont pu échapper quand même à l'alcoolisme, il reste la collocation dans des asiles spéciaux, conformément à l'idée préconisée avec une ténacité énergique par notre honorable collaborateur, le docteur Petithan. C'est, en effet, le seul moyen qui reste pour lutter contre cette monomanie dangereuse pour la société, et nécessairement fatale pour l'individu. 30, 40, 50 p. 100, parfois, de guérisons ont été obtenues par ce traitement, employé en Amérique et en Angleterre. Il y a lieu de le prendre en très sérieuse considération et de créer tout au moins un établissement de ce genre, en demandant à la loi le droit de collocation pour les individus ainsi menacés.

En résumé, comme mesures prophylactiques, limitation du nombre des cabarets, imposition très élevée sur les débits de boissons distillées, réduction la plus large possible des droits sur la fabrication de la bière, ainsi que et surtout des droits d'entrée sur le café, organisation d'un service de surveillance sur la qualité des boissons débitées et répression sévère des fraudes constatées ; puis, comme mesures répressives, loi pénale sur l'ivresse publique et auterisation de colloquer les alcoolisés dans des asiles spéciaux, telles sont les principales mesures générales qui, à notre avis, doivent être mises en

œuvre contre les dangers dont l'usage des boissons alcooliques menace la société. Il en est bien d'autres sans doute qui mériteraient d'être prises en considération et qui nous échappent dans cette rapide analyse. Aucune d'elles ne doivent être négligées, ni dédaignées. Mais il serait illusoire de compter sur l'une d'elles seulement ; c'est toutes à la fois qu'il les faut employer, si l'on veut aboutir, en attendant que les moyens moraux puissent à leur tour apporter leur concours à l'œuvre de régénération.—*Le Mouvement Hygiénique.*

TH. BELVAL.

NOTE DE REDACTION.—Nous attirons l'attention de nos hommes d'état sur cette étude d'un très haut intérêt social.

DR. J. I. D.

CONSEILS DE SAISON.

Le froid de l'hiver n'est guère redoutable dans nos climats, pourvu que les oscillations thermo barométriques soient peu sensibles, et que l'on suive une hygiène conforme à la saine raison. Les affections respiratoires, et surtout l'neurésie et la pneumonie, sont, en effet, plutôt l'apanage des régions où l'hiver n'est qu'une longue série de variations atmosphériques étendues. A Paris, c'est l'humidité qui est surtout à craindre : elle crée ou réveille les affections dites *rhumatismales*. Il est bien plus difficile de réaliser l'acclimatement à l'humidité que l'acclimatement au froid. De plus, le froid a une action véritablement tonique et nutritive sur l'organisme, action due à la condensation de l'atmosphère, cette nourriture de la respiration. L'humidité, au contraire, relâche tout le mécanisme humain : elle entraîne des névralgies, des inflamma-

tions articulaires ; elle appelle des lésions superficielles sur toutes les muqueuses, et ouvre ainsi la porte aux épidémies dérivant de la constitution morbide dite *catarrhale* : rougeole, grippe, scarlatine, érysipèle, oreillons, etc.

Dans la saison d'hiver, il faut préférer la méthode d'endureissement à la méthode de préservation à outrance. Si l'on se sent touché en quelque point de l'organisme, il faut alors se lâter d'enrayer la marche de la vie ordinaire. L'endureissement au froid doit surtout s'exercer sur le cou et sur la face : c'est en supprimant la sensibilité de ces régions que l'on éloigne le plus sûrement les coryzas, angines, rhumes, torticolis et autres plaies de l'hiver. Graves, l'illustre médecin de Dublin, renvoyait inapitoyablement de l'hôpital tout étudiant en médecine qui arrivait, en janvier, revêtu d'un cache-nez. Il ne pouvait, disait-il, jamais faire un médecin de celui qui violait cette loi fondamentale d'hygiène usuelle.

Le vêtement d'hiver devra être suffisamment chaud ; un pardessus bien conditionné est la condition *sine qua non* pour affronter la température de la rue. Quant aux chaussures, lorsqu'elles sont solides et dûment imperméables, on peut s'écrier, avec Collin d'Harleville :

Janvier a ses beautés, et la neige est superbe !

Le froid aux pieds ne saurait exister pendant la marche, si les chaussures sont bonnes ; au contraire, il indique une faiblesse dans la constitution du liquide sanguin, et par conséquent la nécessité de l'administration des ferrugineux et de l'huile de foie de morue.

Toutefois, nous avons depuis quelque temps, à Paris, l'*avant-épe*, lorsqu'il tombe de la neige, d'avoir nos pieds plongés dans un véritable *mélange réfrigérant*, parce que l'administration

des Ponts et Chaussées a eu l'idée d'utiliser le sel de cuisine pour la liquéfaction de la neige. Outre les inconvénients hygiéniques qui résultent de ce système, il est fort onéreux pour la ville, et il facilite certainement moins la circulation des voitures que ne le ferait l'épandage du sable, si utile à l'entretien de nos chaussées, principalement depuis le pavage en bois..... Nous souhaitons donc à tous points de vue, que la *sale ison* des voies publiques ne soit employée qu'en cas de neige persistante ou de verglas dangereux ; dans ces cas, l'on ne saurait trop généraliser ce système, réservé jusqu'ici à tort, aux quartiers riches de la capitale.

Une affection de l'hiver, c'est l'enrouement, dû à une laryngite catarrhale, que complique fréquemment le coryza ou la bronchite. L'enrouement tient à l'épaississement inflammatoire de la muqueuse des cordes vocales. On le guérit à l'aide d'un vomitif léger, de bains de pieds sinapisés fréquemment répétés, de cataplasmes très chauds appliqués, trois fois par jour, durant cinq minutes au devant du cou. On ajoute à ce traitement le repos et la diète, les boissons calmantes ; il est bon de cesser en outre, de parler et de fumer, parce que la parole et le tabac exaspèrent le chatouillement douloureux, la toux, l'oppression et la raucité discordante de la voix dans toutes les laryngites.

Les bronches se congestionnent et s'enflamment aisément sous l'influence du froid. La bronchite *frigore* dure de deux à six semaines, et son traitement ne doit jamais être dirigé par le malade, mais toujours par le médecin ; aussi, n'y insisterons-nous pas ici. Parfois, à la bronchite simple des *grosses bronches* succède, en quelques heures, la forme morbide dite *capillaire*. La douleur de poitrine devient déchirante, l'angoisse respiratoire extrême ; la face est pâle les lèvres sont violettes, la parole brève,

MI
sir.
ter
les
ou
cin
2
d'm
rég
vac
nus.
de t
il se
3
més
men
Ils d
le ré
rapp
naît c
gratu
mand
40.
vacci
burea
50.
serait

l'expectoration impossible, le pouls rapide et inégal. En un mot, les symptômes de la bronchite capillaire nous offrent une combinaison de ceux de la bronchite aiguë et de l'asphyxie. Dans ces circonstances, il importe d'agir vite. On administre immédiatement au malade un vomitif; on couvre sa poitrine et ses cuisses de sinapismes en feuilles, et on cherche, immédiatement, les secours d'un médecin. [*Hygiène Pratique.*]

Dr. E. MONIN.

MÉMOIRE SUR LA VACCINATION PAR

M. LE DR A. DION DE QUÉBEC.

Nous avons parcouru, avec plaisir, cette intéressante brochure, au terme de laquelle l'auteur suggère les réformes suivantes :

1o. La corporation devrait tenir un ou plusieurs bureaux ouverts à la vaccination tous les printemps ;

2o. Ce bureau serait sous la direction d'un officier de santé, qui tiendrait un registre des personnes vaccinées, du vaccin employé et des résultats obtenus. Il ferait de plus un recensement de tous les enfants non vaccinés, quand il serait nécessaire ;

3o. Des vaccinateurs seraient nommés pour vacciner au bureau seulement pour le compte de la corporation. Ils devraient aller à domicile, constater le résultat de la vaccination et faire rapport au bureau. Si la vaccine donnait des craintes aux parents, des soins gratuits devraient être donnés sur demande ;

4o. Le public serait libre de se faire vacciner avec tel ou tel vaccin, que le bureau tiendrait à sa disposition ;

5o. La vaccination de bras à bras serait employée autant que possible :

6o. Le bureau devrait admettre toute personne indigente ou non aux avantages de la vaccination ;

7o. Les établissements vaccinogènes et autres personnes pourraient déposer dans ces bureaux leurs échantillons de vaccin à la concurrence générale ; mais la corporation ne paierait que pour le vaccin dont le résultat serait satisfaisant ;

8o. Les revaccinations ne seraient faites que tous les sept ans jusqu'à l'âge de vingt ans et dans les temps d'épidémie ;

9o. Des annonces seraient faites pour fixer les lieux de vaccination ;

10o. Des instructions détaillées seraient données pour éloigner tout danger possible dans la vaccination. Défense serait faite aux vaccinateurs de visiter les varioleux en même temps qu'ils vaccinent le public ;

11o. Le gouvernement devrait nommer un inspecteur pour se renseigner sur l'état de la vaccination dans tout le pays ;

12o. Le vaccin qui aurait fait ses preuves devrait être envoyé gratuitement à tous les médecins qui en feraient la demande ;

13o. Un vaccinateur devrait être envoyé dans tous les endroits les plus négligés sous le rapport de la vaccination.

Les détails qui concernent le salaire des officiers de santé, des vaccinateurs, des inspecteurs, et le prix du vaccin doivent être réglés par les parties intéressées.

DANGER DES BABAS.

Méfiez-vous, chers lecteurs, des séduisantes pâtisseries, et plus spécialement des appétissants babas de couleur jaune, que vous rencontrerez à la devanture des pâtisseries.

Deux industriels de Philadelphie, George Palmer et Frédéric Schmid, virent d'être traduits devant la Cour, à la requête de la Société pour la prévention de falsifications alimentaires, sous l'inculpation de mise en vente de babas colorés artificiellement avec du jaune de chrome et ayant occasionné la mort d'un consommateur à Kensington.

Le premier inculpé niait absolument avoir jamais employé aucune substance quelconque pour colorer ses pâtisseries, mais, au cours de l'enquête faite par le Dr David Stewart, on découvrit, dans sa cuisine, un cruchon de jaune de chrome. Devant cette preuve évidente, il dut avouer qu'il agissait ainsi pour satisfaire sa clientèle qui désirait, de préférence, des babas colorés en jaune.

Le cas de Schmid fut plus difficile à démontrer, et il ne fallut rien moins qu'une analyse complète des babas incriminés pour constater que la falsification existait réellement.

Sur le rapport du médecin chargé de l'enquête, qui concluait à la mort par suite de la consommation de babas artificiellement colorés avec des substances toxiques, les deux pâtisseries furent condamnés à une forte amende.

Le résultat de cette double condamnation fut désastreux pour le commerce de la pâtisserie, et la clientèle habituelle des pâtisseries se refusa formellement à manger des gâteaux colorés en jaune. La question fut même portée à la tribune du Parlement, et le député Powers ne craignit pas d'affirmer que 50 0/0 des pâtisseries mises en vente étaient additionnées de substances dangereuses, et que nombre de décès devaient être attribués à cette seule cause. Le jaune de chrome, à l'état pur, renferme 93 0/0 de chromate de plomb, et les pâtisseries mises en vente contiennent environ 60 0/0 de cette substance.

La corporation des pâtisseries protesta contre cette déclaration, et n'hésita pas à affirmer que le jaune de chrome ne pouvait être, en aucune façon, considéré comme une substance toxique. De nouvelles expériences furent officiellement faites par le Pt. Reese et le Dr. Luffmann, avec les viscères des victimes, et l'analyse décela la trace d'une quantité assez considérable de plomb. Le rapport des experts conclut à la nécessité de proscrire absolument pour les besoins alimentaires, l'emploi du jaune de chrome, qui présente de très sérieux dangers pour la santé publique.

Méfiez-vous donc de babas américains !

L'ENSEIGNEMENT DE L'HYGIENE AU COLLEGE JOLIETTE.

Comme nous l'avons déjà annoncé, l'hygiène fait partie du programme d'enseignement au collège Joliette. M. le Dr. J. J. Sheppard a bien voulu en accepter la charge de professeur.

Nos sincères félicitations à notre Alma Mater.

Il y aura ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des MEMBRES de la SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE de la Province de Québec, mercredi, le 25 Janvier, à 8½ heures, au No. 1155 rue Mignonne, coin de la rue St. Christophe.

Ordres du jour : Élection des officiers pour l'année courante ;

Étude sur la ventilation des égouts de Montréal et sur les appareils sanitaires des maisons.

Chemins de fer et routes, aqueducs, égouts,
ponts, arpentages publics et particu-
liers, subdivisions cadastrales.

{ Plans et dévis pour constructions civiles
et religieuses, établissements industriels,
constructions privées.
Expertises, arbitrages, expropriations.

J. EMILE VANIER.
INGENIEUR CIVIL ET SANITAIRE,
ARPENTEUR PROVINCIAL, ARCHITECTE.

BUREAUX : NO. 61 RUE ST-JACQUES

MONTREAL.

Brevets d'invention, Marques de Commerce
Dessins de Fabriques, Droits Auteur (Canada et Etranger).

Les Corporations et le public sont respectueusement invités
à correspondre.

INSTITUT VACCINOGENE DU "DOMINIOM" SITUÉ CHEMIN STE. FOYE, QUEBEC

A Messieurs les Médecins

Cet établissement a été fondé par le Gouvernement Provincial dans le but de fournir à notre population un vaccin pur, et par le fait même, faire cesser cette antipathie qui existe non contre la vaccination, mais contre l'emploi de vaccin provenant de l'étranger.

Cet Institut Vaccinogène, à l'instar de ceux de la France et de l'Angleterre, est soumis à une surveillance rigoureuse de la part du Gouvernement, et nul vaccin ne peut être livré au commerce avant d'avoir été préalablement inspecté; ainsi Messieurs les Médecins peuvent être parfaitement certains qu'en s'adressant à cet établissement ils recevront toujours de la lymphe très pure, ne causant jamais de ces accidents regrettables que l'on a déplorés trop fréquemment après s'être servi de ces vaccins contenant des corps étrangers v.g. pus, sang, débris de tissus, etc., etc., et que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans le commerce.

Le vaccin n'est garanti d'une manière positive que pendant l'espace de trois semaines, et enfin qu'il n'y ait pas d'erreur ou de duperie, chaque enveloppe contenant le vaccin portera la date de l'emmagasinage et la signature du Médecin Gérant.

PRIX.—Une boîte contenant 10 pointes \$1.00.

Une remise libérale est accordée aux Bureaux de Santé et à Messieurs les Pharmaciens.

DR. ED. GAUVREAU, *Propriétaire et Gérant.*

SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE de la PROVINCE de QUÉBEC,

Pres. J. L. Archambault ; 1er vice p. C. A. Pfls er ; 2e vice p. Dr. J. L. V. Cléroux ; Tres. J. Z. Resther ; Sec.-Gén. Dr. J. I. Desroches. Comité de Régie MM. Mount, Fafard, Foucher, Gray, Barry Lachance, Vanier.

MAISON FONDÉE EN 1859.

HENRY R. GRAY,

CHIMISTE-PHARMACIEN

144, RUE ST-LAURENT, 144,

MONTREAL.

*Médecins Hopitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges Universités
etc., fournis de Drogues. Appareils chimiques à conditions
libérales, au prix du gros, qualité garantie*

BUREAU PUBLIC D'ANALYSES

C. A. PFISTER
PROFESSEUR DE
PHYSIQUE et de CHIMIE
— A —
L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
No. 162 Rue Mignonne.
Coin St-Denis.
MONTREAL.

N. FAFARD M. D
PROFESSEUR DE
CHIMIE
— A —
L'UNIVERSITÉ LAVAL
344 Rue Amherst 344
MONTREAL.

Analyses Chimiques Qualitatives et Quantitatives—Essais de Minéraux—comasie—Substances Pharmaceutiques —Produits Industriels—Denrées Alimentaires et Boissons—Examens Microscopiques — Recherches Toxicologiques, Etc., Etc.

Consultations sur les questions de Chimie et de Physique Industrielles, Etc.